

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Référence : 2020/40 AG

Domaine : 5.4 Délégation de fonctions

Le Maire de Marcy L'Etoile,

**VU**

- le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18,
- la délibération du conseil municipal n° 20200523-1 en date du 23 mai 2020 fixant à huit le nombre des adjoints au Maire de Marcy l'Etoile,

**CONSIDERANT** qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Monsieur Alayn DELORME, conseiller municipal, délégation pour la signature de certains actes et documents,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 23 mai 2020, Monsieur Alayn DELORME, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions de conseiller délégué en charge du Développement économique, du Commerce de proximité, des marchés forains et du soutien à l'entrepreneuriat.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Alayn DELORME, conseiller municipal, reçoit délégation pour la signature des documents suivants : actes, arrêtés, décisions, conventions, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 3 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- porté à la connaissance de l'intéressé ;
- publié dans la commune de Marcy l'Etoile ;
- inscrit au registre des actes de la mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Rhône ;
- Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Marcy L'Etoile le 27 mai 2020,  
Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**

